



Contrat AMAP Vert de Terre



Panier porc

octobre 2019 – mars 2020

Le/ la consom'acteur/ trice	Le/ la producteur/trice	Le/la référent(e)
Nom :	Chantal et Jodi Baumann, la ferme des Nobles chemin des Nobles, 38250 Villard-de-Lans Tél : 04 38 02 90 82 ou 06 89 35 46 46 fermedesnobles@gmail.com	Vincent TOUCHET Les Nobles 38250 Villard-de-Lans 06 08 30 00 69 vincent.touchet@wanadoo.fr
Prénom:		
Adresse:		
Tél :		
Mél :		

- Le présent contrat est passé entre les soussignés, les consom'acteurs/trices et le producteur.
- Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la Charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.
- Les chèques sont à rédiger à l'ordre des producteurs/trices. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1^{er} chèque : 15/10, 2^e chèque : 15/11, 3^e chèque : 15/12.

Type de panier à titre indicatif pour la saison 2018-2019, les producteurs essaient de varier dans le temps.

Panier à 15 €	Panier à 20 €	Panier à 30 €
- 300 gr de jambon cuit - 500 gr de saucisses fraîches (nature, herbes, bleu, cèpes, lard fumé, basilic)	- 1 saucisson à cuire (murçon, chou, couenne, nature) - 300 gr de pâté de campagne ou rillettes ou fricandeau châtaigne - 500 gr de rôti ou côtelettes	- 1 kg de rôti, côtelettes ou grillades - 300 gr de jambon cuit - 500 gr de saucisses fraîches - 300 gr de pâté

Merci d'écrire dans les cases le montant de vos paniers.

OCTOBRE			NOVEMBRE				DECEMBRE				
4.10	11.10	18.10	8.11	15.11	22.11	29.11	6.12	13.12	20.12		
JANVIER			FEVRIER				MARS				
10.01	17.01	24.01	31.01	7.02	14.02	21.02	28.02	6.03	13.03	20.03	27.03

Montant total de la commande : €

Les signataires attestent avoir pris connaissance des Conditions Générales de l'AMAP Vert de Terre et de la Charte des AMAP et en acceptent les conditions.

Réalisé en 2 exemplaires à le Famille de ... personnes ; n'aime pas

Le consom'acteur

Le producteur